

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 19
présents : 14
votants : 18

L'an deux mil vingt deux
le sept novembre à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie,
sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 3 novembre 2022.

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, M. LEICHER Jean-Luc, Mme GATET Fanny, Adjoints. M. AUTISSIER Bertrand, Mme MOSNIER Dominique, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, Mme BURGAUD Véronika, M. BOITON Roger, M. LAROSE Didier, M. LEFAIVRE Pierre-Gilles, Mme CHAVASSE Danielle, M RIGOUDY Daniel.

ABSENTS EXCUSES : Mme CAMUS Katy (pouvoir à Mme GATET), M. MARTICORENA Jean-Claude, M. GROS Gérémy (pouvoir à Mme RUCHON), Mme BIEUVELET Laetitia (pouvoir à M. BOITON), M. PEYRE Bernard (pouvoir à M. RIGOUDY).

Secrétaire : M. AUTISSIER Bertrand.

DELIBERATION N° 2022 – 51

OBJET : TE 38 – TRAVAUX EXTENSION RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC – CHEMIN DE LIEURAZ

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE 38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

**Collectivité : Commune de REVENTIN-VAUGRIS
Affaire n° 22-003-336
Eclairage public – Extension chemin de Lieuraz**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 3 628 €
Le montant total des financements externes serait de : 2 107 €
La participation aux frais de TE 38 s'élève à 58 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à 1 464 €

Afin de permettre à TE 38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE 38,
-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :
 - Prix de revient prévisionnel : 3 628 €
 - Financements externes : 2 107 €
 - Participation prévisionnelle : 1 522 € (frais TE 38 + contribution aux investissements)
- Prend acte de sa participation aux frais de TE 38 d'un montant de 58 €.

Envoyé en préfecture le 08/11/2022

Reçu en préfecture le 08/11/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 038-213803364-20221107-2022_07_11_51-DE

- Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE 38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours **d'un montant prévisionnel total de 1 464 €**, par paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde).

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

En mairie, le 8 novembre 2022.

Mme la Maire,
Edith RUCHON



Acte rendu exécutoire le 08./11./2022

- après télétransmission électronique le 08./11./2022

- et mise en ligne sur le site de la Commune le 08./11./2022